

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-10-2-3

Séance du vendredi 23 octobre 2020

CONVENTION INTERREG V

CREATION D UNE CELLULE DE COORDINATION POUR LE PROJET 3LAND SUR LA PERIODE 2020-2022

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.
Mme KLINKERT donne procuration à M. BIHL.
M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.
Mme RAPP donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-10-2-4 du 15 novembre 2019 relative à la participation financière du Département au projet 3LAND pour la période 2019-2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de la réunion du 25 septembre 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention INTERREG V, jointe à la présente délibération, relative au projet n°11.14 de création d'une cellule de coordination pour le projet 3Land à l'Eurodistrict Trinational de Bâle, sur la période 2020 – 2022,
- Autorise le Président du Conseil départemental à la signer.


LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité